



Wüthrich Peter, Mauron Pierre

Traitement de la motion 2017-GC-108 (Révision de la loi sur les préfets): procédure accélérée (art. 174s. LGC)

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 22.06.17

Transmission au CE : 26.06.17

Dépôt

La procédure accélérée est demandée pour que le Conseil d'Etat réponde à cette motion de sorte qu'elle soit traitée à la session de septembre 2017.

—